RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

St Gilles Gillis 1060

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

-Adresse du bien : Rue Jean Robie 20

-Identité du demandeur : Madame Charlotte Michel
-Identité du demandeur : Monsieur Thijs Collogne
-Demande de : permis d'urbanisme PU2022-226: étendre le logement du rez-de-chaussée au sous-sol avec travaux structurels et aménager un balcon

Nature de l'activité principale : logement

Zone : PRAS : zone d'habitation
☑ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme zoné "Quartier de l'Hôtel de Ville"

Motifs principaux de l'enquête :
application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule à partir du **09/05/2023** et jusqu'au **23/05/2023** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne
https://openpermits.brussels/fr/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : urbanisme.1060@stgilles.brussels au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site openpermits.brussels/fr/enquetes_publiques

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
  - À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
  - à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.
La commission de concertation se tiendra le mardi 06 juin 2023 entre 8h et 19h.
Le lieu sera précisé dans la convocation.
L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles, le 24/04/2023

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

Laurent PAMPFER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.